

Le 12 décembre 2022

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**, à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS Mesdames Constance Ramacieri, Louise Hébert et Gaétane Gaudreau ainsi que messieurs Brian Wharry, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Ouverture de la séance

Le maire Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 153 du Code Municipal.

22-12-416

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par William Marsden

Appuyé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

22-12-417

2. Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, ce programme doit être divisé en phases annuelles, il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

Il est proposé par Gaétane Gaudreau

Appuyé par Constance Ramacieri

Il est résolu

QUE la municipalité du Canton de Stanstead adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2023-2024-2025, le tout conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, se chiffrant comme suit :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION		2023		2024	2025	Financement
		Budget	Autre			
ADMINISTRATION	Mairie	25 000\$		25 000\$	1 500 000\$	Budget, surplus et emprunt
	Ameublement mairie et caserne	50 000\$				Budget d'opération
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Caserne incendie Fitch Bay		3 160 000\$			Subvention 2 454 000\$ Emprunt 705 000\$
TRANSPORT	Réfection Remick et Thayer			500 000\$	500 000\$	Surplus et TECQ programme 2024-2027
	Rechargement chemins gravier	260 000\$		285 000\$	285 000\$	Budget d'opération
	Tunnel à bétail		100 000\$			Surplus
	Glissières de sécurité	30 000\$				Budget d'opération
	Pavage Carré Copp (trous d'homme)			50 000\$	150 000\$	Budget d'opération et surplus
	Pavage pont et chemin Fitch Bay		3 400 000\$	1 000 000\$		Emprunt et TECQ programme 2019-2023
HYGIÈNE DU MILIEU	Pavage Colline Bunker (100 m)		40 000\$			Surplus
	Vannes et clapets station d'épuration Georgeville		17 000\$			TECQ programme 2019-2023
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	Revitalisation des cœurs villageois	50 000\$		50 000\$	50 000\$	Budget d'opération
	Projets environnementaux	50 000\$		100 000\$	100 000\$	Budget d'opération
LOISIRS	Revitalisation du Parc Forand	20 000\$		200 000\$		Fonds de roulement et budget
	Belvédères				50 000\$	Fonds de roulement
	Pont couvert		50 000\$	1 325 000\$		Surplus, subvention et emprunt
	Fonds acquisition de terrains et d'immeubles		50 000\$	50 000\$	50 000\$	Surplus
Total par année		485 000\$	6 817 000\$	3 585 000\$	2 685 000\$	13 572 000\$ sur 3 ans

ADOPTÉE

22-12-418

3. Adoption du budget 2023

ATTENDU QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du *Code municipal*;

Il est proposé par Gaétane Gaudreau

Appuyé par Constance Ramacieri

Il est résolu

QUE le conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2023 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

Revenus	
Foncière générale	2 151 526\$
Quote-part M.R.C.	226 401\$
Police SQ	571 361\$
Taxes générales spéciales 246-2003 & 384-2016 & 412-2018	763\$
Taxes surpresseurs station épuration Fitch Bay	1 485\$
Taxes surpresseurs station épuration Georgeville	2 250\$
Aqueduc Fitch Bay prêt	3 129\$
Programme no 1 remboursement fosses septiques	7 746\$
Programme no 2 remboursement fosses septiques	14 178\$
Service d'aqueduc	30 518\$
Égouts et réseaux Fitch Bay	42 639\$
Égouts et réseaux Georgeville	33 993\$
Matières résiduelles	208 539\$
Vidanges de fosses septiques	78 062\$
Autres revenus de sources locales	19 580\$
Imposition de droits	545 000\$
Transfert	364 488\$
Sécurité Publique	30 000\$
Intérêt et amendes	12 500\$
Autres revenus	17 876\$
TOTAL DES REVENUS	4 362 034\$

Dépenses	
Administration	856 338\$
Sécurité publique	875 391\$
Transport routier	1 479 388\$
Hygiène du milieu	720 129\$
Urbanisme	294 843\$
Loisirs	223 701\$
Frais de financement	44 203\$
Remboursement de la dette et du fonds de roulement	53 103\$
TOTAL DES DÉPENSES - AVANT AFFECTATION DU SURPLUS	4 547 097\$
Affectation du surplus libre non-affecté à des fins de conciliation budgétaire	(185 062\$)
TOTAL DES DÉPENSES - APRÈS AFFECTATION DU SURPLUS	4 362 034\$

ADOPTÉE

4. Période de questions de l'assistance

21-12-419

5. Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 19h43.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-
trésorier